



Convention du 16 novembre 1989 contre le dopage

RS 0.812.122.1; RO 1993 1238

Nouvelle version de l'annexe

Le 7 novembre 2016 le groupe de suivi de la convention a adopté une nouvelle version de l'annexe à la convention. La nouvelle version est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Cette annexe n'est pas publiée au RO; la «liste des interdictions 2017/Code mondial antidopage: substances et méthodes interdites en permanence (en et hors compétition)» peut être obtenue auprès de l'Office fédéral du sport, 2532 Macolin.

